



Président Fondateur
Gustave CHARPENTIER
Président d'honneur
Pierre BOULEZ

SAMUP : des Artistes-Interprètes et Enseignants de La MUtique, de La Danse, des Arts Dramatiques
et des Autres Métiers Connexes du Spectacle
- Union Nationale SAMUP -



Madame la Ministre de la Culture
Rachida DATI
Ministère de la Culture
3 rue de Valois
75033 Paris Cedex 01

LRAR 1A 210 160 3171 0

Réf : NF/BN/P-25-29

Paris, le 4 juin 2025

Objet : Préavis de reconduction de grève pour une période d'un mois à partir du 12 juin 2025

Madame la Ministre,

Par le présent courrier, je vous informe que le SAMUP dépose pour le cinquième mois consécutif un nouveau préavis de grève des enseignants des Conservatoires nationaux supérieurs de musique et de danse (CNSMD) de Paris et de Lyon et pour les motifs suivants.

Depuis le 12 février dernier et l'obtention d'une reprise d'ancienneté plus favorable, le dialogue social est réduit à néant et les revendications du personnel pédagogique ignorées.

De plus, le ministère de la culture a attendu d'être assigné par le SAMUP au tribunal administratif pour produire en toute hâte un projet d'arrêté définissant les missions et modes de recrutement des enseignants des CNSMD attendu depuis 16 ans !

Ce calendrier imposé ne laisse pas le temps de la concertation.

Or, il intervient après la production de nouvelles grilles de salaires déconnectées des principes statutaires du personnel de l'enseignement supérieur dont l'application est pourtant expressément reconnue au personnel enseignant des CNSMD par le code de l'éducation.

En outre, cette démarche conduit à fixer des rémunérations à un corps d'agents avant d'en déterminer les missions et qualifications, au surplus, limitées à l'emploi contractuel. Dernièrement, le ministère a même découvert que le temps de travail de ce personnel était dépourvu de tout fondement légal et qu'il convenait d'y suppléer au plus vite par l'élaboration d'un décret. Tout est fait à l'envers et dans l'urgence. Nous attendons l'invitation à négocier pourtant obligatoire. Peut être qu'une intervention en justice rendra possible cette réunion !!!!

Dans ces conditions, par le présent courrier, nous vous informons d'un préavis de grève reconductible à compter du 12 juin 2025 pour tous les personnels enseignants des conservatoires nationaux de musique et de danse de Lyon et Paris (titulaires, stagiaires, contractuels de droit public comme de droit privé) jusqu'au 12 juillet 2025.

Le SAMUP revendique :

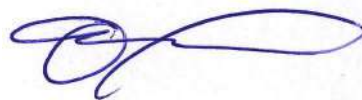
1. **Le temps de travail des accompagnateurs et assistants à 12 heures hebdomadaires, en alignement avec les professeurs.** Nous exigeons que ce décret vienne mettre un terme à l'aberration de l'inégalité de temps de travail entre les catégories de personnel pédagogique et rompre avec une pratique qui ne repose sur aucun fondement légal en plus d'être déconnectée des principes statutaires applicables au personnel de l'enseignement supérieur. Cette différence de traitement est d'autant plus inacceptable que, dans la fonction publique territoriale (FPT), ces inégalités de temps de travail n'existent plus depuis plus de 20 ans.
2. **Une refonte des grilles de salaires afin d'établir un cadre de rémunération à la hauteur des diplômes et missions exigés du personnel enseignant du service public de l'enseignement supérieur :**
 - **Des grilles plus courtes : 29 ans est une durée inacceptable.**
 - **Une fin de carrière digne du lieu d'exercice : aucun enseignant recruté dans un conservatoire national supérieur ne doit percevoir un salaire inférieur à celui correspondant à la meilleure grille d'un enseignant artistique de la Fonction Publique Territoriale.**
 - **Un pied de grille réévalué : quel enseignant viendra exercer dans la troisième meilleure école supérieure d'enseignement artistique du monde pour un salaire de 1800 ou 1900 € NET ?**

Nous vous rappelons que les parties concernées ont l'obligation de négocier pendant la durée de ce préavis de grève. Nous sommes donc à votre disposition pour cette négociation ainsi que pour la rédaction et la signature d'un protocole d'accord garantissant l'ensemble des revendications.

Dans cette attente,

Je vous prie d'agréer, Madame la Ministre, à l'assurance de ma haute considération.

François NOWAK



Secrétaire général